

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2008
Publication : 03/10/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-10-6-5

Séance du vendredi 26 septembre 2008

Proramme Départemental d'Aide à l'Electrification 2008 Opérations au "coup par coup"- 3ème liste (CO21 - Chapitre 204)

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n° 2008/1 – 6^{ème}/03 du Conseil Général du 13 décembre 2007 relative au Budget Primitif 2008 – Equipements Ruraux (C02) – Electrification Rurale,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

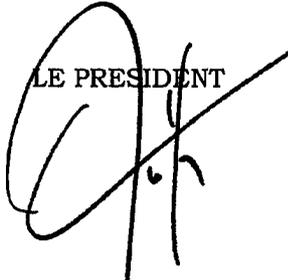
APRES EN AVOIR DELIBERE

décide d'attribuer, dans le cadre du Programme d'Aide à l'Electrification Rurale 2008, opérations « au coup par coup » (3^{ème} liste), les subventions suivantes :

- 3 344 € à l'EARL des VERGERS (WALTISPERGER Claude) à MUNCHHOUSE pour un puits d'irrigation sur le même ban,
- 2 294 € à l'EARL MENWEG Jean-Marc à WENTZWILLER pour une sortie d'exploitation sur le même ban,
- 3 079 € à l'EARL POIREY Marcel à HETTENSCHLAG pour un puits d'irrigation à WECKOLSHEIM,
- 2 125 € à WANNER Christophe à WENTZWILLER pour une sortie d'exploitation sur le même ban.

Ces subventions seront prélevées sur le chapitre 204 – nature 2042 – fonction 74.

Adopté
voix contre
abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER